

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 30 Juin 2017 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Salvan Elisabeth, Vours Marie Agnès.

Procurations : Vours Marie Ange pouvoir à Cassabois Marie Pierre

Absents excusés : Lamic Pascal, Vergne Jérôme

Date de convocation : 26 Juin 2017

Secrétaire de séance : Salvan Elisabeth

Le vendredi 30 juin 2017 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1 - Approbation PV réunion du 24 Mai 2017

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Subvention CCAS

Le maire indique que le compte administratif 2016 du CCAS a été approuvé le 21 Juin ainsi que le budget primitif 2017. Toutefois, afin d'équilibrer le budget 2017, la subvention accordée par la commune devra être réajustée : il était prévu initialement 100 € auquel il convient de rajouter 300,51 €.

Adopté à l'unanimité.

3 - Clôture du CCAS

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait opté pour la clôture du CCAS au 31/12/2016. Cependant, des dépenses de décembre ayant été mandatées en début d'année 2017, la clôture n'avait pu avoir lieu à cette date là.

Le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la clôture du CCAS au 30 Juin 2017.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

4 - Adhésion groupement de commandes électricité et efficacité énergétique

Le maire présente le projet de la FDEL qui a adhéré à un groupement de commandes interdépartemental pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel, le service d'efficacité énergétique. Une discussion s'engage car certains conseillers s'inquiètent de la trop grande proximité entre la FDEL et ENEDIS (réunions communes et plans d'actions communs).

Ils souhaitent aussi que la commune puisse garder son indépendance en matière d'achat énergie.

Le maire précise que la commune pourra choisir à chaque lancement de nouveau marché. La commune ne se positionnant que pour l'acheminement et la fourniture d'électricité ainsi que la fourniture de service d'efficacité énergétique, l'adoption de cette délibération est soumise au vote : 6 voix pour et 2 voix contre.

Adopté à la majorité.

5 - Participation concours patrimoine Miersois

Le Maire cède la parole à Gilles Fau, adjoint à la culture et au patrimoine, qui expose le déroulement de ce concours.

- La commune achète des billets d'entrée à l'*Archéosite des Fieux* à prix réduits (adultes : 6 € au lieu de 8 € - scolaires : 4 € au lieu de 6 €) d'un montant de 600 €.
- La commission culture et patrimoine va organiser un concours ouvert aux miersois mais aussi aux lotois hors commune.

Un questionnaire concernant le patrimoine (Fieux, Barrières, dolmens, baptistère, Source Salmière, croix, fontaines etc.) sera élaboré ainsi qu'un règlement. La date de lancement est à fixer (automne 2017 ou début d'année 2018).

- Les gagnants recevront des entrées gratuites à l'*Archéosite des Fieux* lors d'une cérémonie officielle.

Soumis à approbation, adopté à l'unanimité.

6 - Commission culture et patrimoine.

✚ Boîte à livres :

- La dépose des éléments téléphoniques a été effectuée.
- Le nettoyage de la cabine également.
- Restent : la pose de l'étagère (agent communal) et du papier autocollant (commission culture et patrimoine). Réalisation prévue semaine 27.
- La boîte à livres devrait être opérationnelle pour le vendredi 7 juillet.

✚ Barrières :

- La réalisation des panneaux pyrogravés est reportée à l'automne.
- Des panneaux imprimés et plastifiés seront mis en place pour la journée porte ouverte du samedi 16 septembre dans le cadre des *Journée européennes du patrimoine*.
- Lors de cette manifestation, il est prévu d'inaugurer officiellement le parcours d'interprétation des dolmens.

✚ Observatoire astronomique :

- Les services techniques de Cauvaldor ont procédé à la réalisation de la base de l'observatoire astronomique du Pech Lagarde dédié à l'association ACL.
- Celle-ci finalisera le site.
- Une nuit d'observation pourrait être proposée, à titre gracieux. Une demande municipale est à formuler (2018).

7 - Réunion PLUI-h (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - habitat)

En présence de CAUVALDOR et du bureau d'études CEFUAM – Préparation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ils se sont informés des intentions de la commune dans les 10 ans à venir et des ressources patrimoniales et touristiques de la commune

Questions diverses

- Conseil d'école

Les enseignantes ont présenté les effectifs pour l'année scolaire 2017 – 2018 où il est prévu 31 élèves : 17 CP et 14 CE1 à l'école de Miers. Cela est beaucoup trop pour les parents d'élèves qui demandent un poste supplémentaire pour les CP. Une action de revendication a été prévue le mardi 27 juin en demandant le soutien des élus.

Suite à cette journée de blocage, ils ont obtenu un rendez-vous avec le DASEN pour le lendemain.

A cette réunion entre l'Inspecteur d'académie, l'Inspecteur de circonscription, les élus et les parents d'élèves, il leur a été promis un poste supplémentaire si les effectifs de rentrée sont ceux prévus actuellement.

- Placement familial :

Rencontre entre des habitants du bourg inquiets de certaines incivilités et Mme Trublereau du Placement familial du Quercy et Mme Exposito du placement familial au conseil départemental.

Ces dernières ont expliqué aux gens du bourg les modes de fonctionnement de ces organismes, leurs rapports avec les assistants familiaux et les enfants ou adolescents décrivant bien les droits et devoirs de chacun.

- Dossier boulangerie :

Un nouveau rendez-vous est pris avec la SEMAP pour obtenir un devis de four adéquat pour une nouvelle boulangerie. Restera ensuite à entrer en contact avec la Chambre des Métiers.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dégradations ont été faites aux vestiaires du stade municipal. Des volets et des portes ont été forcées ainsi qu'un carreau cassé ce qui leur a permis de pénétrer et de voler des boissons appartenant au club de football.

Une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie lorsque l'estimation des dégâts aura été réalisée.

La commune a été prévenue par Lot Habitat du souhait de Mme Marchandin d'acheter le logement social qu'elle occupe. Lot Habitat nous demande de fixer le prix de vente du terrain où est située cette maison.³ Un montant sera donné lorsque la demande écrite de Mme Marchandin nous sera parvenue.

Fin de la séance à 23 h 15